

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20240410-D202431-DE
Reçu le 12/04/2024

délibération : L'an deux mille vingt quatre, le mercredi 10 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment
D_2024_3_1 convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Madame
MONTEGU Bénédicte, Le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 18 Date de convocation du : 28 Mars 2024

Présents : 16 **Présents :** Monsieur GOUYGOU Dominique, Monsieur MOREAU Yannick, Madame LANOË-
MALIVERT Véronique, Monsieur DOUET Anthony, Madame DUBOIS Anne, Madame DULAC
Stéphanie, Madame MAUREL Marion, Monsieur ARTAUD Frédéric, Monsieur MICHELET Jean
-Marie, Madame TRANCHET Isabelle, Monsieur LAFENETRE Pascal, Madame GONTIER
Stéphanie, Monsieur MAUVEROU Philippe, Madame CHEVALERIAS Annick, Monsieur
COLLET Cédric, Madame BOINEAU Isabelle

Objet : Budget Commune :
Approbation du Compte
Financier Unique 2023 (CFU)

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur MORA Vincent, Madame MONTEGU Bénédicte

Secrétaire de Séance : Madame Marion MAUREL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Juridictions Financières,
Vu l'article 60 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu la délibération n°D2023-7-4 du 27 octobre 2023 portant adoption de la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2023 du budget principal de la commune de Dirac
Vu le Compte Financier Unique 2023 de la commune de Dirac,
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des
résultats, du bilan et le compte résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents,
Considérant que le CFU est procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de
l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER					
Détermination du Résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaires	A	253 367.79	1 019 500.05	1 272 867.84
	Recettes réalisées	B	117 041.01	1 152 874.52	1 269 915.53
	Restes à réaliser	C	87 124.20	0	87 124.20
Dépenses	Autorisation budgétaire	D	571 300.00	1 157 000.00	1 728 300.00
	Dépenses à réaliser	E	192 292.31	979 911.29	1 172 203.60
	Restes à réaliser	F	314 557.00	0	314 557.00
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	G=B-E	- 75 251.30	172 963.23	97 711.93
Résultats antérieurs reportés	Excédent / déficit	H	317 932.21	381 499.95	699 432.16
Solde (investissement) ou Résultat de clôture (fonctionnement)		G+H	242 680.91	554 463.18	797 144.09
Différence entre les RAR		I= C-F	- 227 432.80	0	- 227 432.80
Résultat cumulé		G+H+I	15 248.11	554 463.18	569 711.29

Madame le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
APPROUVE le Compte Financier Unique 2023 pour le budget principal,
DONNE pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire,
Bénédicte MONTEGU

Emis le 10/04/2024, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 12/04/2024

